

# ... SUR UN MUR...

création graphique & communication

Siren : 422 229 336 00025 - Code APE : 6201Z

Formation professionnelle, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 82 00744 82 auprès du Préfet de Région OCCITANIE,  
Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de AVIVA - 11 rue Bessières - BP 456 - 82004 Montauban Cedex, sous le numéro de police 21840587

**Siège social : 3A, Impasse des Colombes - 82710 Bressols / Tél. : 06 47 16 37 71**

**www.sur-un-mur.fr / contact@sur-un-mur.fr**

## Auto-évaluation de vos compétences

Vous souhaitez participer au module « Rédiger des contrats en toute assurance »

Afin d'adapter au mieux la formation à votre niveau de connaissance et de vérifier que vos attentes correspondent aux contenus et objectifs de cette formation, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce questionnaire.

**NOM – Prénom :** .....

Téléphone professionnel : .....

Adresse courriel ou e-mail: .....

Nom de l'entreprise : ..... Forme juridique:.....

Adresse postale : .....

Effectif : .....Siret : .....NAF/APE.....

### Autodiagnostic sur vos connaissances sur les contrats.

(Mettre une croix, pour chaque item, dans les cases correspondant à votre choix)

Le droit des contrats entre professionnels est régi par

- Le Code Pénal
- Le Code Civil
- Le Code du travail
- Le Code de la Sécurité Sociale

Un contrat constitue pour les parties :

- Une proposition d'accord
- Un engagement de faire ou ne pas faire
- Un engagement unilatéral (un envers l'autre)
- Des « menottes »... et personne n'a les clés !!

Les principes fondateurs du contrat sont :

- Accord des parties, force majeure, effets mesurés
- Acceptation et signature, écrit obligatoire, effets induits
- Autonomie de volonté, force obligatoire, consensualisme
- Acceptation du délai, force de résiliation, accord de dates

Un contrat est une convention toujours monolatérale :

- Toujours bilatérale
- Toujours bilatérale
- Multilatéral
- Toujours trilatérale



*Ceci n'est pas une poule*

# ... SUR UN MUR...

création graphique & communication

Siren : 422 229 336 00025 - Code APE : 6201Z

Formation professionnelle, déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 73 82 00744 82 auprès du Préfet de Région OCCITANIE,  
Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de AVIVA - 11 rue Bessières - BP 456 - 82004 Montauban Cedex, sous le numéro de police 21840587

**Siège social : 3A, Impasse des Colombes - 82710 Bressols / Tél. : 06 47 16 37 71**

[www.sur-un-mur.fr](http://www.sur-un-mur.fr) / [contact@sur-un-mur.fr](mailto:contact@sur-un-mur.fr)

Le principe de force obligatoire signifie que

- Les parties au contrat s'engagent mutuellement
- L'on peut prévoir un objet du contrat illégal
- Tout le monde doit respecter ce contrat
- Les signataires doivent valider entre eux après le contrat

Il existe 3 conditions de validité des contrats qui sont depuis 2016 :

- Négociation, signature, exécution
- Pré-contrat, promesse, contrat
- Consentement, capacité, objet et cause licites
- Consentement, capacité, contenu licite et certain

L'objet doit être "licite" signifie que

- Il doit être validé par les parties
- La justice doit être informée de la transaction
- L'objet doit être conforme aux engagements des parties
- L'objet doit être conforme aux engagements des parties

Les signataires d'un contrat doivent

- Être des professionnels
- Être commerçants
- Être majeurs (sauf exception)
- Avoir 21 ans au minimum

– Quels sont vos attentes sur ce module de formation :

.....

.....

.....

.....

Merci d'avoir pris le temps de compléter ce questionnaire 😊



*Ceci n'est pas une poule*